



046929/EU XXIV.GP  
Eingelangt am 03/03/11

CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



17835/10

(OR. en)

PRESSE 346

PR CO 47

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3058<sup>ème</sup> session du Conseil

### Affaires étrangères

Bruxelles, le 13 décembre 2010

Présidente

**Mme Catherine ASHTON**

Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et  
la politique de sécurité

# P R E S S E

---

**POUR PLUS DE DÉTAILS:**

Michael Mann +32 498 999 780 - +32 2 299 97 80 - [Michael.Mann@ec.europa.eu](mailto:Michael.Mann@ec.europa.eu)  
Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - [Maja.Kocijancic@ec.europa.eu](mailto:Maja.Kocijancic@ec.europa.eu)

[COMM-SPP-HRVP-ASHTON@ec.europa.eu](mailto:COMM-SPP-HRVP-ASHTON@ec.europa.eu)

[www.ceas.europa.eu](http://www.ceas.europa.eu)

17835/10

1  
**FR**

## Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a discuté du **processus de paix au Proche-Orient**. Il a adopté des conclusions rappelant qu'il était disposé, le moment venu, à reconnaître un État palestinien et affirmant qu'il était prêt à contribuer à une solution négociée à toutes les questions liées au statut final dans le délai de douze mois fixé par le Quatuor. Il a également rappelé qu'il était prêt à apporter son aide à la reconstruction de Gaza et à la relance de son économie.*

*Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la **Côte d'Ivoire** à la suite de l'élection présidentielle. Il a adopté des conclusions indiquant son intention d'adopter des mesures restrictives ciblées à l'encontre de ceux qui font obstruction aux processus de paix et de réconciliation nationale et en particulier menacent le bon aboutissement du processus électoral.*

*Le Conseil a débattu de la question du **Soudan**, sur la base d'informations communiquées par Mme Rosalind Marsden, représentante spéciale de l'UE, dans la perspective du référendum sur l'autodétermination qui se déroulera le 9 janvier. Il a adopté des conclusions rappelant qu'il s'est engagé à soutenir le Soudan avant et après le référendum afin de promouvoir de manière durable la paix, la stabilité et la prospérité pour toute la population soudanaise.*

*Au cours du **dîner de travail**, la Haute Représentante a informé les ministres au sujet de la réunion qui s'est tenue à Genève avec le **négociateur iranien du dossier nucléaire**.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS.....</b>	<b>5</b>
 <b>POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT</b>	
Soudan - <i>Conclusions</i> .....	7
Somalie.....	10
Côte d'Ivoire - <i>Conclusions</i> .....	11
Afghanistan .....	12
Processus de paix au Proche-Orient - <i>Conclusions</i> .....	13
Balkans occidentaux .....	15
Iran .....	16
Partenaires stratégiques et priorités pour 2011 .....	17
République de Moldavie .....	17
Sommet de l'OSCE .....	17
DIVERS .....	17
Minorités religieuses.....	17
Mer Noire.....	17

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

**AUTRES POINTS APPROUVÉS***AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Zone exempte d'armes de destruction massive .....	18
– Armes de destruction massive - <i>Rapport sur l'état d'avancement des travaux - Conclusions</i> .....	18
– Lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'ALPC .....	18
– Système de contrôle des exportations d'armements - Rapport annuel .....	18
– Soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE - Rapport d'étape 2010 - <i>Conclusions</i> .....	19
– Instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde .....	20

*POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE*

– Prise en compte des questions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les opérations et missions PSDC .....	21
– Développement capacitaire civil et militaire de l'UE au-delà de 2010 .....	21
– Objectif global civil à l'horizon 2010 .....	21
– Déploiement de personnel civil dans le cadre de missions PSDC .....	21

## PARTICIPANTS

### Haut Représentant

Mme Catherine ASHTON

Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

### Belgique:

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et des réformes institutionnelles

### Bulgarie:

M. Nickolay MLADENOV

Ministre des affaires étrangères

### République tchèque:

M. Karl SCHWARZENBERG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

### Danemark:

M. Michael ZILMER-JOHNS

Secrétaire d'État chargé de la politique étrangère

### Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

Ministre des affaires étrangères

M. Werner HOYER

Vice-ministre des affaires étrangères

### Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

### Irlande:

M. Dick ROCHE

Ministre chargé des affaires européennes

### Grèce:

M. Dimitrios DROUTSAS

Ministre des affaires étrangères

Mme Marilisa XENOGIANNAKOPOULOU

Vice-ministre des affaires étrangères

### Espagne:

Mme Trinidad JIMENEZ

Ministre des affaires étrangères

### France:

M. Philippe ETIENNE

Représentant permanent

### Italie:

M. Alfredo MANTICA

Secrétaire d'État chargé des affaires étrangères

### Chypre:

M. Markos KYPRIANOU

Ministre des affaires étrangères

### Lettonie:

M. Girts Valdis KRISTOVSKIS

Ministre des affaires étrangères

### Lituanie:

M. Audronius AZUBALIS

Ministre des affaires étrangères

### Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et de l'immigration

### Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

### Malte:

M. Richard CACHIA CARUANA

Représentant permanent

### Pays-Bas:

M. Uri ROSENTHAL

Ministre des affaires étrangères

### Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

### Pologne:

M. Radoslaw SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

### Portugal:

M. Luis AMADO

Ministre des affaires étrangères

**Roumanie:**

M. Teodor BACONSCHI

Ministre des affaires étrangères

**Slovénie:**

M. Samuel ŽBOGAR

Ministre des affaires étrangères

**Slovaquie:**

M. Milan JEŽOVICA

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

**Finlande:**

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires étrangères

**Suède:**

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

**Royaume-Uni:**

M. David LIDINGTON

Ministre d'État chargé des affaires européennes

M. William HAGUE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et  
du Commonwealth

---

**Commission:**

M. Andris PIEBALGS

Membre

## POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

### Soudan - Conclusions

Le Conseil a examiné la question du Soudan à la suite d'un exposé présenté par Mme Rosalind Marsden, Représentante spéciale de l'UE, sur les mesures qui pourraient être prises en cas d'urgence dans la perspective du référendum sur l'autodétermination du Sud-Soudan du 9 janvier et pendant la période qui suivra.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil salue l'achèvement du processus d'inscription des électeurs au Soudan, qui constitue une étape importante des préparatifs en vue du référendum sur l'autodétermination du Sud-Soudan et de la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix global. Le Conseil félicite la population du Sud-Soudan, la commission chargée de l'organisation du référendum au Sud-Soudan et la mission des Nations unies au Soudan pour le fait que le processus d'inscription se soit déroulé dans le calme et l'ordre, et engage les deux parties à appuyer pleinement la commission dans son action et à faire en sorte qu'elle puisse accomplir les tâches qui lui ont été confiées.
2. Le Conseil se félicite que les deux parties se soient engagées à organiser, dans le calme et dans les délais, un référendum qui reflète la volonté de la population du Sud-Soudan et à respecter le résultat de ce référendum. Il demande une nouvelle fois aux deux parties de veiller à ce que chacun puisse exprimer son point de vue librement et sans craindre de subir des intimidations, que ce soit en faveur de l'unité ou de la sécession. Le Conseil invite toutes les parties à s'abstenir de discours provocateurs. Il est essentiel que les personnes originaires du Sud vivant dans le Nord et celles originaires du Nord vivant dans le Sud aient toutes les assurances qu'elles ne seront pas harcelées, quelle que soit l'issue du référendum. Des experts dépêchés par l'UE suivent le déroulement du processus d'inscription des électeurs et une mission d'observation électorale au plein sens du terme sera déployée prochainement. Le Conseil salue également les efforts déployés par le groupe de suivi de haut niveau mis en place par le Secrétaire général des Nations unies.
3. Le Conseil n'ignore pas qu'au cours des dernières semaines un travail important a été accompli en vue d'élaborer un cadre permettant de résoudre les questions en suspens en ce qui concerne l'avenir du Soudan et la mise en œuvre de l'accord de paix global. Le Conseil salue les efforts déployés à cet égard par les parties et par le groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine présidé par M. Mbeki; il appelle les parties à finaliser l'accord-cadre et à s'employer, dans un esprit constructif, à résoudre dans les meilleurs délais les questions essentielles restées en suspens.
4. Le Conseil est très préoccupé par le retard pris dans le règlement de la question du statut d'Abeyi et il invite les parties à trouver rapidement une solution équitable, qui permette de maintenir la paix et la stabilité dans la région et de rassurer les communautés quant au respect de leurs droits.

5. Rappelant ses conclusions du 22 novembre 2010, le Conseil rappelle que l'UE, en tant que témoin de l'accord de paix global, s'est engagée à aider le Soudan jusqu'à la fin de la période transitoire et au-delà, afin de promouvoir une paix, une stabilité et une prospérité durables pour tous les Soudanais, quelle que soit l'issue du référendum.
6. Dans cette optique, l'UE et ses États membres sont prêts à intensifier leurs relations avec le gouvernement soudanais et à établir un dialogue à long terme sur des questions d'intérêt commun. Consciente des défis politiques et économiques qui se profilent à l'horizon, quel que soit le résultat du référendum, l'UE reste résolue à fournir une aide aux populations du Nord, en fonction des besoins.
7. Le Conseil souligne également qu'il importe de trouver une solution durable au problème que représente le poids de la dette soudanaise. Il s'engage à réfléchir attentivement à l'aide que l'UE pourrait apporter à un effort international d'allègement de la dette s'appuyant sur le FMI, la Banque mondiale et le Club de Paris, et qui tiendrait compte des progrès réalisés au Soudan sur le plan politique.
8. L'UE est déterminée à aider les populations vulnérables dans les régions du pays touchées par la guerre, notamment au Darfour, dans l'Est, dans les zones de transition (Abyei, Kordofan méridional et Nil bleu) et dans le Sud. Sur les 150 millions d'euros déjà affectés à cette fin, l'UE a annoncé, lors de la conférence internationale des donateurs et des investisseurs qui s'est tenue au Koweït les 1er et 2 décembre, qu'elle envisage d'affecter 24 millions au Soudan oriental. Dans la zone frontalière entre le Nord et le Sud, l'UE est prête à apporter son soutien à des initiatives entreprises au niveau local en vue de renforcer la paix, à l'amélioration des moyens de subsistance des groupes de population nomades vulnérables et au renforcement des liaisons de part et d'autre de la frontière afin de faciliter la libre circulation des personnes, des marchandises et des services. Ce soutien vient s'ajouter à l'aide substantielle fournie par les États membres de l'UE dans le cadre de leurs programmes bilatéraux.
9. L'UE et ses États membres sont disposés à accroître leur aide en faveur du Sud-Soudan, quel que soit le résultat du référendum. L'UE est prête à accélérer ses efforts afin de soutenir les services de base et le développement de l'agriculture. Soulignant qu'il importe que le gouvernement du Sud-Soudan soit fermement résolu à s'attaquer aux énormes défis auxquels il est confronté, l'UE est également prête à coopérer avec ce gouvernement et d'autres partenaires pour soutenir un véritable renforcement des capacités institutionnelles.
10. Le Conseil appuie les mesures qui sont prises sous l'égide des Nations unies pour se préparer à répondre à d'éventuels nouveaux besoins humanitaires et autres problèmes qui pourraient apparaître dans le cadre du référendum. À cette fin, l'UE et ses États membres fournissent en temps voulu une aide financière humanitaire substantielle. À cet égard, l'UE demande instamment aux parties de permettre aux acteurs humanitaires d'accéder sans entraves à toutes les populations qui sont dans le besoin.



11. En ce qui concerne le Darfour, le Conseil lance un appel au gouvernement soudanais et à tous les mouvements armés pour qu'ils s'engagent à cesser les hostilités, qu'ils s'investissent pleinement dans les pourparlers de paix menés à Doha et qu'ils montrent par leurs actes qu'ils sont disposés à faire de réels compromis pour conclure, avec le soutien de la population du Darfour, un accord de paix juste, global et sans exclusive. Le Conseil reste vivement préoccupé par la situation humanitaire et les conditions de sécurité sur le terrain, notamment l'intimidation et l'enlèvement de travailleurs humanitaires et de soldats de la paix. Il demande la libération immédiate du citoyen hongrois toujours retenu en otage.
12. Le Conseil demande également que l'on puisse sans délai accéder sans restriction aux populations dans le besoin, notamment dans l'est du Djebel Mara. L'UE est prête à travailler avec le gouvernement soudanais sur la question du retour volontaire des personnes déplacées, dans le respect rigoureux des principes humanitaires.
13. Le Conseil rappelle l'obligation qui incombe au gouvernement du Soudan de coopérer avec la Cour pénale internationale en vertu de la résolution 1593 du Conseil de sécurité des Nations unies."

**Somalie**

Le Conseil a tenu un large débat politique sur la situation en Somalie, à la suite de la formation d'un nouveau gouvernement à Mogadiscio après plusieurs mois de crise politique. Il a examiné les différents aspects de l'engagement global de l'UE dans le soutien qu'elle apporte au gouvernement fédéral de transition, y compris la mission de formation de l'UE qui a accompli avec succès la moitié de son mandat, ainsi que l'opération de lutte contre les actes de piraterie, EUNAVFOR Atalanta.

### **Côte d'Ivoire - Conclusions**

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation en Côte d'Ivoire à l'issue de la récente élection présidentielle. Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil souligne l'importance de l'élection présidentielle des 31 octobre et 28 novembre pour le retour de la Côte d'Ivoire à la paix et la stabilité.
2. Le Conseil félicite les Ivoiriens pour leur participation en très grand nombre aux deux tours de l'élection, qui marque leur attachement à la démocratie et leur volonté de réconciliation, de paix et de stabilité. La volonté exprimée souverainement par le peuple ivoirien doit impérativement être respectée.
3. Le Conseil exprime son plein soutien à l'action des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et prend acte des conclusions du Représentant spécial du Secrétaire général dans le cadre de son mandat de certification. Il félicite M. Alassane Ouattara pour son élection à la présidence de la République de Côte d'Ivoire. Le Conseil appelle au calme et à la responsabilité afin qu'une passation de pouvoir pacifique puisse avoir lieu.
4. Le Conseil salue la mobilisation rapide et appuie les décisions fermes et claires en faveur de la démocratie prises par l'Union africaine et la CEDEAO relayées par la Déclaration à la presse du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 8 décembre.
5. Le Conseil a examiné les suites qu'il entend donner à la situation en Côte d'Ivoire. Il a décidé d'adopter sans délai des mesures restrictives ciblées à l'encontre de ceux qui font obstruction aux processus de paix et de réconciliation nationale et en particulier menacent le bon aboutissement du processus électoral. Ces mesures incluront une interdiction de visas et un gel des avoirs. Elles cibleront notamment les responsables qui ont refusé de se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu, dont une première liste devrait être adoptée rapidement. L'Union européenne a également décidé de prendre des mesures en soutien des autorités démocratiquement élues. À cette fin, le Conseil invite la Haute Représentante, avec le soutien de la Commission, à faire des propositions dans ce sens.
6. Le Conseil appelle tous les responsables ivoiriens, civils et militaires, à œuvrer à une solution pacifique et rapide de la crise et à veiller à la sécurité de l'ensemble de la population, ivoirienne et étrangère. Tous ceux qui feront usage de la violence pour s'opposer au choix démocratique des Ivoiriens devront répondre de leurs actes."

**Afghanistan**

À l'issue de la discussion menée par les ministres du développement le 9 décembre sur la stratégie de l'UE à l'égard de l'Afghanistan, le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation politique en Afghanistan au lendemain des élections. Il a souligné la détermination de l'UE ainsi que la nécessité d'un engagement à long terme, en saluant le travail effectué par le représentant spécial de l'UE, Vygaudas Ušackas. Il a examiné les domaines spécifiques dans lesquels l'UE peut faire porter ses efforts, ses principales priorités portant sur le secteur de la justice, les droits fondamentaux, et notamment les droits des femmes, la réforme du service civil, la réforme électorale et la réforme de la police, dans laquelle EUPOL Afghanistan joue un rôle important.

## **Processus de paix au Proche-Orient - Conclusions**

Le Conseil a examiné les éléments récents concernant la situation au Proche-Orient et s'est déclaré prêt à apporter son aide au redressement et au développement économique de Gaza par des mesures en matière d'infrastructures, d'équipements et de formation, destinées à soutenir les points de passage de Gaza. Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE estime qu'il est urgent de réaliser des progrès pour parvenir à une solution au conflit israélo-palestinien qui soit fondée sur la coexistence de deux États. Nous souhaitons voir l'État d'Israël et un État de Palestine souverain, indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable coexistant dans la paix et la sécurité. La légitimité de l'État d'Israël et le droit des Palestiniens à un État ne sauraient être remis en cause.
2. L'UE note avec regret qu'Israël n'a pas prorogé le moratoire, comme l'avaient demandé l'UE, les États-Unis et le Quatuor. Notre point de vue sur les colonies de peuplement, y compris celles de Jérusalem-Est, est clair: elles sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix. Nous réaffirmons notre position sur le statut de Jérusalem et lançons une nouvelle fois un appel aux parties pour qu'elles s'abstiennent d'actes de provocation et de violences unilatéraux.
3. L'UE affirme qu'elle est prête à contribuer à une solution négociée à toutes les questions liées au statut final dans le délai de douze mois fixé par le Quatuor. À cette fin, elle continuera de travailler étroitement avec les parties et réaffirme qu'elle appuie les efforts déployés par les États-Unis pour ramener les parties à la table des négociations. L'UE souligne l'importance que revêtent l'intensification de la coordination au sein du Quatuor ainsi qu'une coopération étroite avec les partenaires arabes, fondée sur l'initiative de paix arabe. Elle souligne qu'il est urgent de trouver une solution négociée et engage les parties à s'abstenir d'actions susceptibles de compromettre les perspectives de paix. L'UE reste déterminée à apporter une contribution substantielle aux dispositifs d'après-conflit.
4. Dans les conclusions qu'il a adoptées en décembre 2009, le Conseil a exposé le point de vue de l'UE sur les paramètres, principes et questions essentiels. Nous confirmons ces conclusions. L'UE ne reconnaîtra aucune modification du tracé des frontières d'avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, qui n'aurait pas fait l'objet d'un accord entre les parties. Un tel accord pourrait prévoir des échanges de territoires entérinés par les parties. Il faut trouver un moyen de résoudre, par la voie des négociations, le statut de Jérusalem en tant que future capitale de deux États. L'UE appelle de ses vœux une solution concertée, juste, équitable et réaliste à la question des réfugiés. Un règlement négocié doit permettre aux deux États de coexister dans la paix et la sécurité.

5. L'UE se félicite du travail accompli par l'Autorité palestinienne pour ce qui est de mettre en place les institutions du futur État palestinien et réaffirme qu'elle apporte un soutien sans réserve aux efforts que l'Autorité déploie à cet égard, ainsi qu'au plan Fayyad. Rappelant la déclaration de Berlin, le Conseil réaffirme qu'il est disposé, le moment venu, à reconnaître un État palestinien. Nous nous félicitons de l'analyse faite par la Banque mondiale, selon laquelle "si l'Autorité palestinienne confirme son bilan actuel en matière de mise en place d'institutions et de prestation de services publics, elle sera bien placée pour créer un État à tout moment dans un avenir proche". L'UE reste prête à développer ses relations bilatérales avec Israël, dans le cadre défini lors du Conseil d'association de juin 2009, ainsi que par les conclusions du Conseil de décembre 2009. Dans ce contexte, l'UE est également prête à développer ses relations bilatérales avec l'Autorité palestinienne.
6. L'UE rappelle que le processus de paix au Proche-Orient devrait être global et affirme une nouvelle fois l'importance que revêt la tenue de négociations sur les volets israélo-syrien et israélo-libanais. La paix devrait permettre à Israël de prendre pleinement sa place dans la région, comme indiqué dans l'initiative de paix arabe.
7. Rappelant ses conclusions de juin 2010, l'UE reste extrêmement préoccupée par la situation qui règne à Gaza. Elle rappelle qu'elle demande l'ouverture immédiate, durable et sans condition de points de passage pour que l'aide humanitaire puisse parvenir à Gaza et que les marchandises et les personnes puissent y entrer et en sortir. En dépit des progrès réalisés à la suite de la décision que le gouvernement israélien a prise le 20 juin 2010 de relâcher le bouclage, les changements sur le terrain sont à ce jour limités et insuffisants. Il convient de déployer de nouveaux efforts et de mettre en place des mesures complémentaires si l'on veut arriver à un changement fondamental de politique, qui permettrait de reconstruire Gaza, de redresser son économie et d'améliorer la vie quotidienne de la population, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël sur le plan de la sécurité. Le Conseil demande aux ravisseurs du soldat israélien Gilad Shalit de le relâcher sans délai. Il demande l'arrêt total des attaques à la roquette visant Israël, ainsi que de toutes les autres formes de violence.
8. Les exportations palestiniennes constituent un élément essentiel du redressement de Gaza. À cet égard, l'UE se félicite que le gouvernement israélien ait annoncé récemment de nouvelles mesures visant à faciliter les exportations de Gaza. Nous encourageons Israël à mettre ces mesures en œuvre rapidement et sommes disposés à collaborer avec lui pour que ces exportations reviennent en 2011 au niveau qu'elles avaient atteint avant 2007, de manière à apporter un vrai changement sur le terrain. Il est également capital d'accroître et d'accélérer les importations de matériaux de construction si l'on veut que Gaza se redresse, et que des écoles et des hôpitaux puissent être construits.
9. L'UE rappelle qu'elle est prête, en partenariat étroit avec l'Autorité palestinienne et le gouvernement israélien, conformément à la résolution 1860 du Conseil de sécurité des Nations unies et en fondant sur l'accord réglant les déplacements et le passage, à apporter son aide à la reconstruction de Gaza et au redressement de son économie. Dans le cadre d'une approche globale de l'UE, comprenant des missions PSDC, l'UE est disposée à étendre son aide à l'amélioration des infrastructures aux points de passage, à acheter et à installer les équipements nécessaires et aussi à former le personnel palestinien chargé de la gestion des frontières et des points de passage pour qu'il puisse en assurer le bon fonctionnement."

**Balkans occidentaux**

Le Conseil a fait le point sur les relations de l'UE avec les Balkans occidentaux ainsi que sur l'évolution de la situation dans la région en prévision de l'adoption par le Conseil des affaires générales de ses conclusions sur le paquet élargissement, le 14 décembre. Il s'est penché essentiellement sur le Kosovo et la Serbie, et a abordé brièvement les élections en Bosnie-Herzégovine, dans l'attente d'une discussion plus approfondie lors de sa session de janvier. À l'issue de la session, la Haute Représentante s'est félicitée que les élections au Kosovo se soient déroulées en bon ordre et a déclaré attendre avec intérêt de travailler avec le nouveau gouvernement et le nouveau président sur l'agenda européen. Elle a déclaré espérer que le dialogue entre Belgrade et Pristina serait engagé prochainement et que les deux parties y participeraient de manière constructive.

**Iran**

Lors du dîner, la Haute Représentante a informé les ministres au sujet des pourparlers qu'elle a menés au nom des E3 +3 (France, Allemagne, Royaume-Uni, Chine, Russie et États-Unis) avec le négociateur du dossier nucléaire iranien à Genève, les 6 et 7 décembre.



## **Partenaires stratégiques et priorités pour 2011**

Au cours du dîner, la Haute Représentante et les ministres ont poursuivi les discussions engagées lors la session précédente du Conseil sur les relations de l'UE avec ses partenaires stratégiques, en prévision de la présentation que fera la Haute Représentante lors du Conseil européen du 16 décembre et sur la base des documents de réflexion relatifs à la Chine, à la Russie et aux États-Unis. Les discussions ont également porté sur les priorités de la politique étrangère pour 2011.

## **République de Moldavie**

Le Conseil a eu un bref échange de vues sur la situation en République de Moldavie après les élections ainsi que sur la possibilité de nouer des liens plus étroits et de renforcer la coopération entre l'UE et la République de Moldavie.

## **Sommet de l'OSCE**

Le Conseil a procédé à une évaluation des résultats du sommet de l'OSCE qui s'est déroulé à Astana les 1<sup>er</sup> et 2 décembre. Par ailleurs, le ministre lituanien des affaires étrangères a présenté au Conseil le programme de la Lituanie pour sa prochaine présidence de l'OSCE (en 2011).

## **DIVERS**

### **Minorités religieuses**

Sous le point "Divers", les ministres autrichien et italien ont soulevé la question des minorités religieuses dans le monde, et proposé que le Service européen pour l'action extérieure suive de près leur situation et présente chaque année un rapport à ce sujet. La Haute Représentante a proposé d'inclure ce rapport dans le rapport annuel sur les droits de l'homme.

### **Mer Noire**

Sous le point "Divers", le ministre roumain a présenté une proposition visant à l'élaboration d'un document sur la région de la mer Noire.

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

#### **Zone exempte d'armes de destruction massive**

Le Conseil a adopté une décision visant à soutenir le processus d'instauration d'un climat de confiance conduisant à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive.

#### **Armes de destruction massive - *Rapport sur l'état d'avancement des travaux - Conclusions***

Le Conseil a approuvé le rapport semestriel sur l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive portant sur les activités menées au cours du deuxième semestre de 2010.

Le 9 décembre 2003, le Conseil européen a adopté la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive, qui prévoit qu'un débat sur sa mise en œuvre a lieu chaque semestre dans le cadre du Conseil.

Le Conseil a adopté des conclusions dont le texte figure dans le document 16670/10.

#### **Lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'ALPC**

Le Conseil a approuvé le rapport sur les efforts déployés par l'UE au cours du deuxième semestre de 2010 pour lutter contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions, conformément à la stratégie en la matière adoptée par le Conseil européen en décembre 2005 (stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'ALPC et de leurs munitions). Cette stratégie prévoit un suivi continu assuré au moyen de rapports d'étape semestriels concernant la mise en œuvre de la stratégie.

#### **Système de contrôle des exportations d'armements - Rapport annuel**

Le Conseil a pris note du douzième rapport relatif aux règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires.

La position commune 2008/944/PESC définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires prévoit, à son article 8, qu'un rapport doit être soumis chaque année au Conseil.

## **Soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE - Rapport d'étape 2010**

### **- Conclusions**

Le Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il salue le rapport de la Commission et du Secrétariat du Conseil sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions du Conseil de novembre 2009 sur le soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE. Il a approuvé la liste des pays proposés pour un suivi plus spécifique dans le cadre de projets pilotes.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. Le Conseil salue le rapport sur la mise en œuvre des conclusions du Conseil sur le soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE, adoptées en novembre 2009. Il prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre desdites conclusions, approuve la liste des pays proposés pour mener une phase pilote de mise en œuvre du programme d'action et se félicite des efforts supplémentaires déployés pour continuer de renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité du soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE.
2. Le Conseil invite la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Commission, en coopération avec les États membres, à entamer la mise en œuvre du programme d'action, en commençant par les pays pilotes proposés. Dans un premier temps, des mesures et un calendrier de mise en œuvre devraient être élaborés en partenariat avec les pays pilotes proposés.
3. Le Conseil demande à la Haute Représentante et à la Commission d'informer régulièrement les formations compétentes du Conseil sur les progrès accomplis dans les pays pilotes et d'élaborer un rapport exhaustif sur la mise en œuvre du programme d'action dans toutes les régions une fois que les évaluations en cours dans le domaine de la coopération en matière de soutien à la démocratie seront achevées, d'ici le début de 2012.

#### Liste des pays pilotes proposés

République de Moldavie - pour les pays voisins de l'Est  
 Kirghizstan – pour l'Asie centrale  
 Liban – pour les pays voisins du Sud  
 Ghana, Bénin, Îles Salomon et République centrafricaine – pour les pays ACP  
 Bolivie – pour l'Amérique latine  
 Mongolie, Philippines, Indonésie et Maldives – pour l'Asie

Le Conseil a adopté le rapport d'étape qui figure dans le document 17611/10.

**Instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde**

Le Conseil a adopté sa position en première lecture sur une proposition de la Commission visant à modifier le règlement (CE) n° 1889/2006 instituant un instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde.

La modification proposée par la Commission a pour objectif d'assurer la cohérence des instruments financiers de l'UE pour l'action extérieure et de permettre une souplesse minimale mais nécessaire dans leur mise en œuvre. Le Conseil accepte la modification proposée par la Commission ainsi que certaines modifications techniques proposées par le Parlement européen par souci de clarté et de précision.

## **POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE**

### **Prise en compte des questions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les opérations et missions PSDC**

Le Conseil a approuvé les recommandations contenues dans le rapport sur les enseignements et les meilleures pratiques concernant la prise en compte des droits de l'homme et de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les opérations militaires et les missions civiles menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Parmi ces recommandations figurent notamment les suivantes: prendre en compte ces questions dans la planification et l'évaluation des missions, assurer une formation adéquate, améliorer l'équilibre hommes/femmes au sein du personnel déployé, informer davantage sur les aspects des missions et opérations relatifs aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes et encourager une participation active des femmes dans les négociations et l'activité politique.

### **Développement capacitaire civil et militaire de l'UE au-delà de 2010**

Le Conseil a approuvé un document sur le développement capacitaire civil et militaire de l'UE au-delà de 2010.

### **Objectif global civil à l'horizon 2010**

Le Conseil a pris note du rapport final sur l'objectif global civil à l'horizon 2010.

L'objectif global civil à l'horizon 2010 constituait la plate-forme stratégique de l'UE pour la planification et l'établissement de rapports concernant le développement des capacités civiles au titre de la politique de sécurité et de défense commune. Il s'est substitué à l'objectif global civil 2008 afin d'aligner l'horizon temporel du processus de développement des capacités civiles sur celui de l'objectif global militaire 2010.

### **Déploiement de personnel civil dans le cadre de missions PSDC**

Le Conseil a approuvé le deuxième rapport sur les progrès réalisés par les États membres en vue de faciliter le déploiement de personnel civil dans le cadre de missions PSDC.